



Rédaction & Édition : Mairie de Pencran

SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ETAT CIVIL
- URBANISME

ECOLE

CONSEIL MUNICIPAL

PLAN ESPACE MULTIGENERATIONNEL

VIE ASSOCIATIVE

- SENTIERS DE PENCRAN
- ADMR
- APE
- USP
- CLUB DES AINES
- COMITE DES FETES

DIVERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE :

Du lundi au samedi : de 9h à 12h

Le mardi et jeudi : de 14h à 18h

Reçoit sur rendez-vous :

Mardi, jeudi et samedi : de 9h à 11h

Permanence des adjoints :

Lucien VIGOUROUX :

Présent : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Chantal GOUZÉ :

Enfance & Jeunesse : sur RDV

Roseline EMILY :

CCAS et Information sur RDV

MAIRIE : HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le vendredi :

8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le samedi : 9h – 12h

Tél : 02 98 85 04 42

E-Mail : mairie.pencran@wanadoo.fr

Recensement des jeunes

Parcours citoyen (filles et garçons) :

Les jeunes **nés en février 1994** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le dernier jour du trimestre d'anniversaire. Se munir du livret de famille. L'attestation qui sera délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

RPAM Les permanences du RPAM sur la commune de Pencran auront lieu dans le local **de la garderie** (gymnase) **les mardis 9 et 23 février.** ☎ 02 98 20 97 67.

DATES A RETENIR

- 6 février : COULEUR CAFE - 3^{ème} anniversaire, pot de l'amitié à partir de 18h.
- 18 février : CLUB DES AINES - Dominos à la salle polyvalente.
- 25 février : GYM/CLUB - Thé dansant à la salle polyvalente
- 28 février : BADMINTON/TENNIS DE TABLE - Vide grenier à la salle de sports
- 28 février : ADMR - Kig Ha Farz à la salle polyvalente de Dirinon
- Tous les samedis : COMITE DES FETES - Construction du char pour le carnaval



Les **PHOTOS de la POPULATION**, prises le dimanche 3 janvier 2010 sont visibles en mairie. Vous pouvez commander votre photo souvenir jusqu'au 28 février (paiement à la commande) Photo 24x30 livrée dans une pochette - 12,50 € / Photo 60x80 collée et plastifiée - 90 €

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Naissances : Leïla THIL, 9 rue Olivier Saladin, née le 5 janvier 2010

Amandine-Agathe ABIVEN, 7 impasse Théodore Botrel, née le 11 janvier 2010

Décès : Paul BERTHOU, Lesmoualc'h Bian, 87 ans, décédé le 25 janvier 2010

URBANISME

Déclarations de travaux accordées :

- TANNOU Jean-Jacques, 22 rue des Cerisiers, clôture, abri de jardin, grillage et terrasse
- BEYER Hervé, 1 Coat-Gueguen, terrasse sur pilotis
- PODEUR François, 12 allée des Peupliers, champ photovoltaïque sur toiture
- HENRY Philippe, 44 rue des Châtaigniers, clôture
- LEFEBVRE Henri, 6 impasse des Frênes, clôture
- ELIES Michel, 33 Kermalguen, bardage pignon

ECOLE



Grande Section - classe de Nathalie MACE remplacée en son absence par Nathalie JEGO et assistée de Véronique PENGAM (ATSEM) et Agnès WIMMER Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

Yanis CORBE, Hugo DERIAN, Erwan DUIGOU, Youenn GOURVES, Cyann GUIVARC'H, Victor JOURDAN, Toan LAUMONIER, Elsa LAURANS, Sandy LE GALL, Doryan LE GALLIC, Evan LE MENN, Evan LE ROUX, Eliot LE SAOUT, Emmy LONGEARD, Maxime MEURIC, Valentin MICOUT, Noémie PAGE, Tomi PAOFAI-MEROUR, Théo SIMON, Enzo SPARFEL, Chloé TOUR-



RESEAU FERRE DE FRANCE

L'arrêté précisant la **fermeture** des passages à niveau (n° 293 Kerhamon et n° 294 Rue des Ecossais) aux véhicules, cycles et piétons, est **prolongé** jusqu'au 16 février 2010, 18h.

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 janvier 2010 – 18h.

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de Jean CRENN, Maire.

Absents : Bernard PREINCE a donné procuration à Jean CRENN et Jacques LE FUR à Lucien VIGOUROUX. Secrétaire de séance : Annick FRIHA

Modification du plan local d'urbanisme : approbation

Après l'enquête publique décidée le 5 octobre 2009 au sujet du projet de modification du P.L.U., et suite aux conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil décide d'approuver le **projet de modification du P.L.U. POUR : 18.**

Délégué à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Le **chiffre de référence de la population pencranais est passé à 1524 habitants au 1^{er} janvier 2010.** Cela modifie notre représentation à l'Assemblée de la communauté de communes. La représentation est, en effet, fixée à 1 délégué par tranche de 1500 habitants. Pencran gagne donc un délégué et **le Conseil doit élire un deuxième représentant.**

En 2009, J. CRENN avait été élu délégué titulaire et L. VIGOUROUX délégué suppléant. Le Maire propose donc la candidature de L. VIGOUROUX comme deuxième délégué titulaire. Le Conseil vote à bulletins secrets. **L. VIGOUROUX est élu à l'unanimité** nouveau délégué titulaire à la CCPLD. **POUR : 18.**

Modification des statuts de la communauté de communes

Mrs CRENN et VIGOUROUX indiquent que le conseil communautaire de la CCPLD a adopté la **modification des statuts de la Communauté** (séance du 15 décembre 2009). Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification. Certaines modifications ont été apportées pour respecter les évolutions réglementaires et législatives. Les autres portent sur des nouvelles compétences de la Communauté dont les principales sont :

Aménagement de l'espace : réalisation de zones d'activités mixtes, constitution de réserves foncières.

Développement économique : réalisation et gestion de crèches d'entreprises.

Protection et mise en valeur de l'environnement : centres de stockage de classe 3 des déchets inertes, création et gestion d'une maison de l'environnement.

Politique de l'habitat : réalisation de lotissements d'intérêt communautaire ; production de logements sociaux locatifs.

Politique culturelle, sportive et de loisirs : réalisation et gestion de **salles de sports d'intérêt communautaire ;** mise en œuvre d'une politique concertée d'initiation à la musique en direction des scolaires.

Équipements intercommunaux : participation, par le biais de fonds de concours, à la réalisation de tout équipement tel que : équipements spécifiques dont l'utilité est avérée à l'échelon communautaire, équipements réalisés dans le cadre d'une convention d'équipement portée par au moins trois communes.

Assistance aux communes : En matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage toutes les missions d'accompagnement à la conception et à la réalisation d'un équipement ; En matière d'urbanisme pour l'instruction des différentes demandes relatives au droit des sols.

Adhésion à un syndicat mixte : la CCPLD peut adhérer à un syndicat mixte sur simple décision du conseil communautaire statuant à la majorité des 2/3.

Les modifications des statuts portent également sur le fonctionnement de la Communauté et notamment sur le chiffre de la population à prendre en compte pour la représentation des communes. La composition du bureau communautaire, les indemnités de fonction et les remboursements de frais, les nouvelles adhésions ou les retraits et le rôle du président sont également précisés. **POUR : 18.**

Tarifs eau et assainissement

Eau : Le Maire annonce que la redevance pollution domestique, créée par l'Agence de l'Eau, passe d'un montant de 0,29 € en 2009 à 0,30 € en 2010. Il propose **de ne pas revoir dans l'immédiat le tarif de l'eau.**

Assainissement : J. CRENN informe que le taux de la redevance pour la modernisation des réseaux, fixé par l'Agence de l'Eau, passe d'un montant de 0,17 € à 0,18 € au 1^{er} janvier 2010. Cette redevance est collectée par la commune et reversée à l'agence de l'Eau. Il rappelle qu'une convention, signée le 17 mars 2008 avec la ville de Landerneau, applicable jusqu'en 2015, modifie les modalités de facturation de la redevance. Jusqu'à présent, Landerneau établissait une facture basée sur le débit d'eau facturé aux particuliers. Désormais, le montant dû par la commune sera fonction du volume d'eau livré à Landerneau. Le Maire propose de **ne pas revoir les tarifs de l'assainissement tant que le débit réel ne sera pas connu.**

Assainissement de Loguella :

Convention de passage de canalisations

- L. VIGOUROUX présente une proposition de **modification du tracé de la conduite d'eaux usées dans le cadre du marché d'extension du réseau de Loguella.** Il est proposé de passer une conduite dans la parcelle de M. et Mme KEROMNES située 11, route de la Fontaine pour éviter de poser un poste de relevage. Ils recevront une compensation de 780 € qui correspond à 65% du montant de la taxe de raccordement. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention. **POUR : 18.**

- Lors de la réunion de lancement des travaux avec la DDEA et la CISE, il a été décidé de modifier l'emplacement du poste de refoulement à Loguella. Celui-ci sera placé sur un terrain actuellement privé. La commune devra faire l'acquisition de l'emprise du poste, soit environ 15 m². Le Conseil autorise le Maire à signer le document d'arpentage. **Pour : 18.**

Chemin communal de Loguella

Une canalisation sera posée dans le chemin communal allant de la route de la Fontaine jusqu'au village de Loguella. L'entreprise chargée des travaux propose de réaliser **un busage du fossé existant** sur une longueur de 102 mètres avec pose de 2 regards. Le coût total de ces travaux s'élève à 4 001,82 € TTC. **Pour : 18.**

Diagnostic amiante des bâtiments : choix d'un bureau de contrôle

Un diagnostic amiante doit être effectué dans **les immeubles de la commune recevant du public et bâtis avant 1997.** Une demande de devis a été faite à 3 sociétés. Sur proposition de la commission bâtiments, le bureau VERITAS, est retenu. **Pour : 18.**

Comptes-rendus des commissions

Jeunesse. C. GOUZ informe que les **5 jeunes de la commune** qui en ont fait la demande pourront bénéficier d'une **aide** de la CAF (660 €), du Conseil Général (100 €) et éventuellement selon des critères de ressources de la famille, de Jeunesse et Sport, **pour le financement du BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Urbanisme. J. MARTIN informe que les travaux au **lotissement Feunteun Marie** devraient débuter en mars 2010.

Bâtiments. J. C. LARVOR fait le point sur les travaux en cours : installation d'un **parafoudre sur le clocher** par l'entreprise MACE, remplacement de 3 carreaux dans l'allée de boules par l'entreprise RUNGOAT. **Le terrassement pour l'espace multigénérationnel doit débiter le 1^{er} février 2010.** Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la rénovation de la rotonde du bar-restaurant.

Informations. R. EMILY informe qu'environ **300 personnes** étaient présentes **le 3 janvier lors de la photo** de la population pencranais et des vœux du Maire. Il est possible de commander la photo à la mairie.

Voirie. L. VIGOUROUX signale qu'un appel d'offres a été passé avec l'aide de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour le choix d'un bureau d'étude pour la réparation de la VC1. 3 bureaux d'étude ont répondu à cette offre. L'analyse de ces offres est en cours par la DDTM.

QUIZZ de NOËL réponses

1. La racine du mot Noël (natalis) est latine.
2. C'est le pape Tibérius qui fixa la naissance de Jésus le 25 décembre.
3. Saint Nicolas est accompagné d'un âne.
4. Cupid est le 8^e renne accompagnant le Père Noël.
5. Ce sont les lutins qui aident le Père Noël à fabriquer les jouets.
6. Les santons ne sont pas du tout associés à l'Avent.
7. Le Père Noël était vert avant d'être rouge.
8. Le village du Père Noël (Rovaniemi) se trouve en Finlande.
9. Le Père Noël est appelé saint Basile en Grèce.
10. Le sapin de Noël est une invention alsacienne.
11. Parmi les premières décorations du sapin figuraient des noix.
12. Le 3^e roi mage est Balthazar.
13. L'enfant Jésus est mis en dernier dans la crèche (le 25 décembre).
14. Christophe Colomb a fait découvrir la dinde aux Européens.
15. Si la bûche venait à s'éteindre, un malheur arriverait dans l'année.
16. En Australie, Noël est en été et on pique-nique sur la plage.
17. Pendant le réveillon on laisse une assiette pleine pour les morts.
18. Une crèche en réalité est une mangeoire pour bestiaux.
19. En France, chaque année il se vend 1 million de sapins artificiels.

20. Le nordman a la particularité de ne pas perdre ses épines.

Les trois gagnants sont : 1 Pierre LE GUEN (20/20) - 2 Odile LAGADIC (20/20) - 3 Jean-Paul ROLLAND (19/20).

Les 2 premiers sont départagés par les questions subsidiaires : 20 questionnaires rendus et 2 personnes ont 20/20.

Pour tous ceux qui se sont trompés aux questions 7 et 11. Attention de ne pas toujours croire ce que disent les sites Internet les plus visités.



ESPACE MULTIGÉNÉRATIONNEL

Les travaux de construction ont débuté le 1^{er} février et la livraison est annoncée pour la fin de l'année 2010.

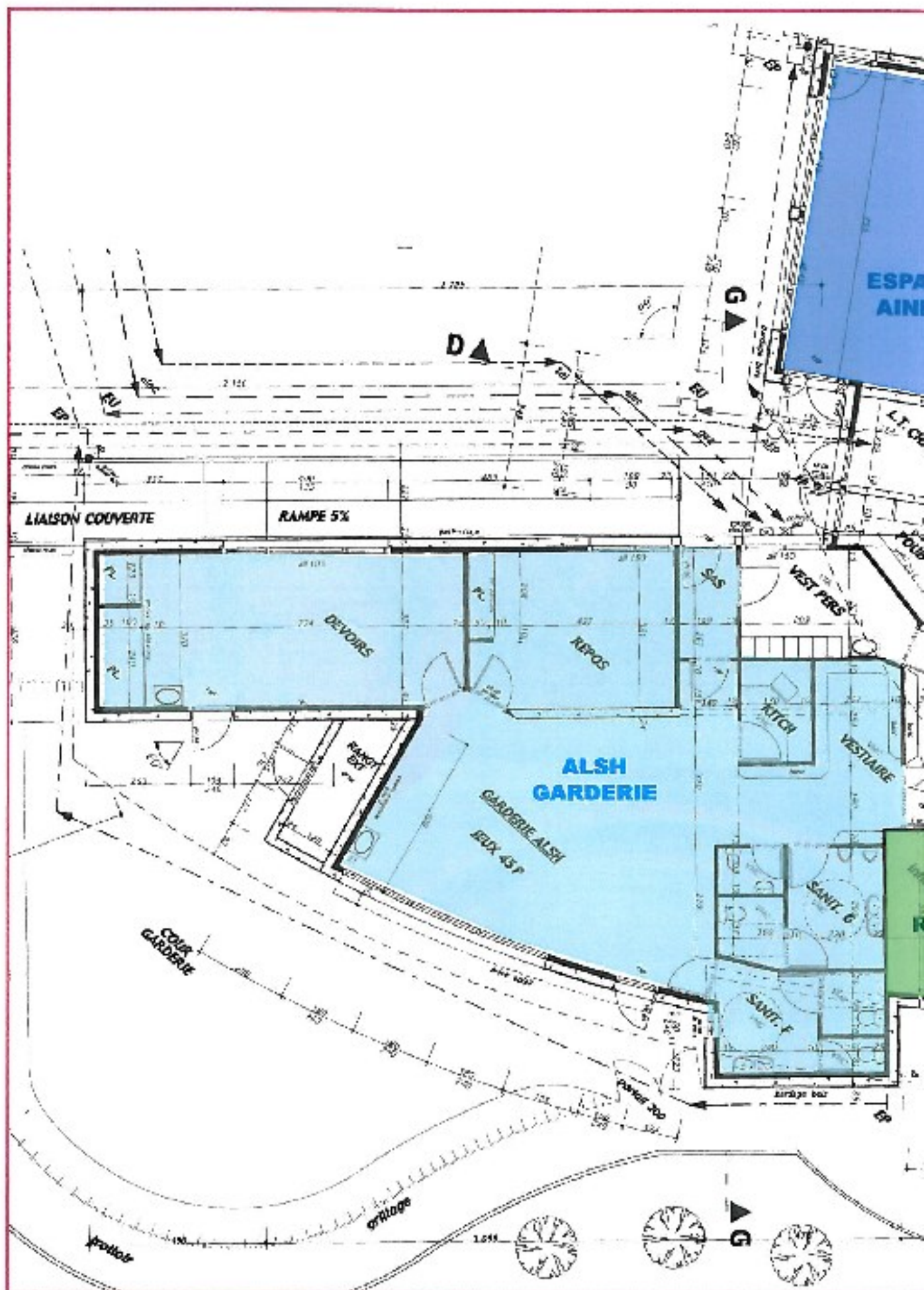
Vues en perspectives et plans du projet.

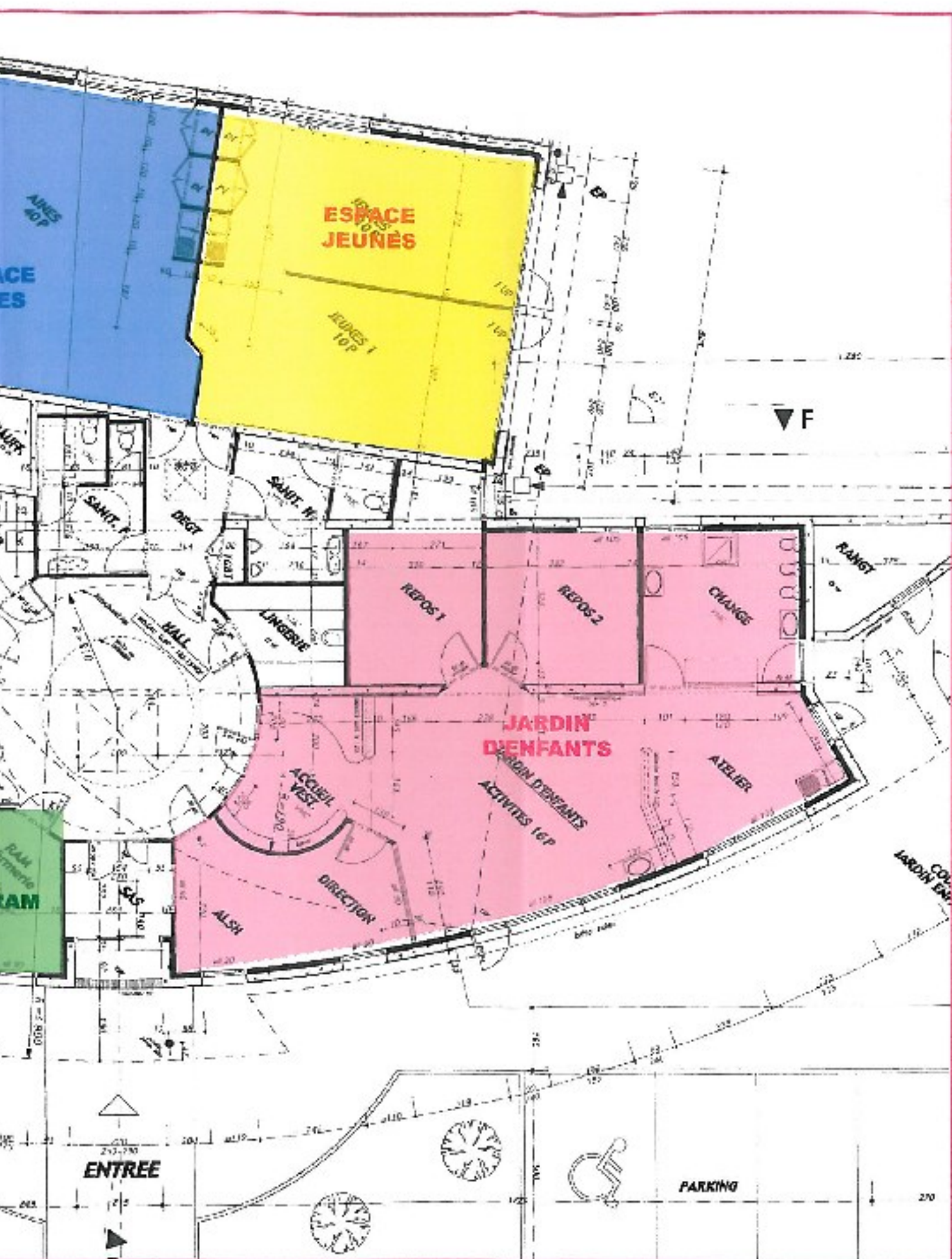


Début du Terrassement



ESPACE MULTIGENERATIONNEL





PLANS

VIE MUNICIPALE



CCAS

Jean CRENN maire et les membres du CCAS ont rendu visite aux Pencranais qui résident en maisons de retraite durant la 1^{ère} semaine de janvier. Ils ont partagé la galette des Rois avec Yvonne CAER et la doyenne de Pencran, Louise CREAC'H qui les a chaleureusement accueillis, à la MAPA de Dirinon.

ADMR

Le Kig Ha Farz de l'ADMR aura lieu le dimanche 28 février 2010 à la salle polyvalente de Dirinon. Adulte : 11 €, enfants de moins de 6 ans : gratuit, enfants de 6 à 12 ans : 5 €, emporté : 9 €. Réservations auprès de M. Christophe MOY-SAN 02 98 85 36 89 ou Mme Yvette GOASCOZ 02 98 85 23 92.

JEUNESSE

ESPACE DEZ'IDÉES (Espace jeunes)

Voyage à Lisbonne

Huit jeunes de Pencran sont à l'initiative d'un projet de séjour au Portugal au mois d'août, accompagnés par Tangi TRAVEL, animateur jeunesse de la MPT/CS de Landerneau. De nombreuses réunions ont permis de trouver hébergement, transport, de mettre au point le budget et d'organiser des opérations d'autofinancement. En tout quinze jeunes devraient partir.

Vac'ados février 13/28 février 2010

Pour les 11-16 ans, des activités sportives, culturelles (tir à l'arc, ciné, patinoire, lasergame...) sont proposées. Programme disponible en Mairie et sur le site ij-bretagne.com/Landerneau

Baby-Sitting

Des fichiers baby-sitting (composé de jeunes baby-sitter de la commune) sont disponibles en Mairie.

Calendrier

Réunion info-jeunesse le 5 février à 18h30 à la salle polyvalente
Atelier info-vacs-été : 6 mars 11h00 à l'Espace jeunes de Pencran

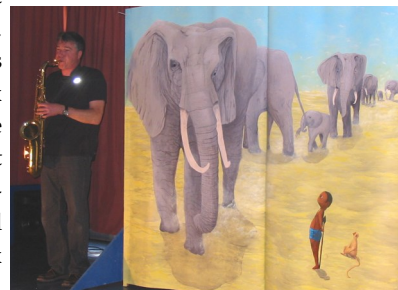
ECOLE

MATERNELLES

Un conte africain à l'école maternelle

Lundi 18 janvier le conteur et musicien Christian COSTE, de la compagnie Takapu, est venu présenter aux élèves de l'école maternelle son spectacle Koko'o le chasseur. Il s'agissait d'un récit initiatique où apparaissent les animaux mythiques d'Afrique.

Koko'o, un petit garçon africain rêve de devenir chasseur. Malgré l'interdiction de son père, il part sur la piste des grands fauves. Une histoire pleine d'aventures où apparaissent les animaux mythiques d'Afrique. A l'issue du spectacle qui a beaucoup fait réagir les enfants, l'artiste a présenté les instruments dont il avait joué : les congas, deux saxophones et une clarinette.



VIE ASSOCIATIVE

LES SENTIERS DE PENCAN



souhait de céder la présidence qu'il assume depuis la création de l'association en 1996. Christophe MOYSAN a été élu nouveau président et Bernard UGUEN, trésorier. Le repas annuel a réuni ensuite les adhérents au « Couleur - Café ».

Assemblée générale de l'association.

Jean-Pierre. RUNGOAT cède la présidence à Christophe MOYSAN

En présence de J. CRENN, maire, L. VIGOUROUX et R. EMILY adjoints, les adhérents ont procédé à une rétrospective des activités de 2009 : entretien des sentiers, organisation d'une marche le lundi de Pentecôte, participation au forum des associations...

Les activités 2010 ayant aussi été programmées, le tiers sortant étant réélu, J.P. RUNGOAT a dit son

APE Plus de 250 personnes se sont déplacées pour le **loto de l'APE** le 24 janvier. Les bénéfices du loto serviront à financer les sorties scolaires des enfants. Plusieurs Pencranais sont repartis avec des lots :

Théo BAUDOUIN : Blender

Laurence BOUELLE : TNT

Charlène KEROMNES : Machine à pain

Fabien LE BORGNE : Appareil photo

Mélina MADEC : Bon d'achats de 50 €

Julie MAGUET : GPS

Flavie VERET : Bon d'achats de 100 €

Les Bons d'achats de 200 € ont été remportés par : M. DI-VERRES, Le Tréhou et M. CARIOU, Le Relecq Kerhuon.



Je t'aime

Paul Eluard (1950)

Je t'aime pour toutes les femmes que je n'ai pas connues

Je t'aime pour tous les temps où je n'ai pas vécu

Pour l'odeur du grand large et l'odeur du pain chaud

Pour la neige qui fond pour les premières fleurs

Pour les animaux purs que l'homme n'effraie pas

Je t'aime pour aimer

Je t'aime pour toutes les femmes que je n'aime pas

Qui me reflète sinon toi-même je me vois si peu

Sans toi je ne vois rien qu'une étendue déserte

Entre autrefois et aujourd'hui

Il y a eu toutes ces morts que j'ai franchies sur de

la paille

Je n'ai pas pu percer le mur de mon miroir

Il m'a fallu apprendre mot par mot la vie

Comme on oublie. Je t'aime pour ta sagesse qui n'est pas la mienne, pour la santé

Je t'aime contre tout ce qui n'est qu'illusion

Pour ce cœur immortel que je ne détiens pas

Tu crois être le doute et tu n'es que raison

Tu es le grand soleil qui me monte à la tête

Quand je suis sûr de moi.

US PENCRAN

Stage vacances de Noël



les joueurs de la catégorie U13 avec les animateurs

Pendant les vacances de Noël, un stage de foot en salle a été organisé sur 3 jours. Il concernait les catégories U9, U11 et U13. Stéphane MADEC, responsable de l'école de foot, leur avait préparé divers ateliers techniques et des tournois à thèmes. La participation a été bonne et le stage apprécié par ses participants. Corentin ROUGER, Laurent CABON et Thomas LUGUERN, jeunes joueurs de 17 ans, ont partagé leur expérience pour encadrer les stagiaires.

Goûter des Jeunes



Le samedi 9 janvier a eu lieu le goûter des jeunes pour l'école de foot de l'USP. Malgré la neige, une quarantaine d'enfants ont répondu présents. Après avoir participé à quelques jeux ludiques, ils ont apprécié le goûter préparé par François KEREBEL et Marcel CRENN. Puis ils ont reçu divers cadeaux offerts par le club pour bien commencer 2010.

CLUB DES AINÉS

Le bureau du club des Aînés en compagnie de Jean CRENN, maire et Marie-Françoise LE GUEN, conseillère générale lors de l'assemblée générale du club le samedi 23 janvier. Jean POSTEC remplace Suzanne LACROIX, démissionnaire, au poste de secrétaire.



COMITE DES FETES - CARNAVAL de LANDERNEAU en 2010

Le Comité des Fêtes a démarré la construction du char de la commune sur le thème des « Schtroumpfs ». Toutes les personnes désireuses d'y prendre part sont les bienvenues, nous avons besoin de bricoleurs, de peintres ainsi que des personnes connaissant la couture pour les costumes. Les enfants qui voudront être sur le char doivent se faire connaître auprès des responsables.

Contactez-nous : Annie TOULLEC - 02 98 21 41 05, Eric LE JEUNE - 02 98 21 46 94, Véronique ROLLAND - 02 98 85 63 23.



PETITES ANNONCES

GAEC LE GOFF

Recherche jeunes (minimum 15 ans) pour **plantation des échalotes** pendant les vacances de février.

Clécunan, 29460 Irvillac

☎ 02 98 25 93 58 & ☎ 06 10 28 10 81

✉ gaeclegoff@aliceadsl.fr

NOUVEAU SUR PENCRAN

Fédération de la Vente Directe (FVD)

Une gamme de produits de soins et de bien-être à base d'algues, d'eau de mer et d'actifs marins pour toute la famille.

Un nouveau conseiller sur Pencran et alentours est affilié à cette fédération.

SURFEZ SUR LA VAGUE DU NATUREL des produits exceptionnels (contrôle pharmaceutique) fabriqués à Landerneau depuis plus de 35 ans à des prix très attractifs. Beauté Océane « la mer c'est notre métier »

Contact : **M. BILLON Eric**, ☎ : 02 98 85 07 84 ou 06 32 04 25 13, ✉ alizman@live.fr

L'Université du Temps Libre (UTL) du Pays de Landerneau-Daoulas organise une conférence du professeur Claude FEREC sur le thème **LES OUTIS DE LA GENETIQUE** : progrès récents et problèmes éthiques. Conférence ouverte à tous à la salle du Family à Landerneau le jeudi 18 février à 14h. Entrée 4€, gratuit pour les adhérents de l'UTL.

L'Association « Aux marins » a reçu pour mission d'assumer le développement et le rayonnement du mémorial aux marins « Morts pour la France ». Si vous avez dans votre entourage un marin mort pour la France et si vous souhaitez que sa mémoire soit honorée au cénotaphe, n'hésitez pas à la contacter. ☎ : 02 98 38 07 79, ✉ : assaux-marins@orange.fr

Le 18 juin 2010 l'association rendra hommage à l'équipage de l'avis « Vauquois », victime d'une mine dérivante près de la tourelle de la Vinotière le 18 juin 1940. Elle recherche tout particulièrement les familles de ces marins.

DIVERS

Recherche 6 agents d'accueil touristique saisonniers pour l'été 2010 - CCPLD

Postes à pourvoir pour la Maison du Tourisme à Landerneau & pour les sites de Daoulas, La Roche Maurice et La Martyre.

Missions : Accueil et renseignement du public (français et étranger).

Compétences demandées : aisance relationnelle, maîtrise de langues étrangères, connaissances (patrimoine & territoire).

Durée du contrat : 5 juillet au 31 août 2010

Temps de travail hebdomadaire : 35 h

Date limite de réception des candidatures : Vendredi 9 avril 2010

Renseignements complémentaires : Sophie LOUARN ☎ 02 98 21 37 67

✉ tourisme.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

Candidatures à adresser à : Monsieur le Président - Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas - 59, rue de Brest - BP 849 - 29208 LANDERNEAU cedex
✉ : tourisme.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

Connaissez-vous l'origine de la fête des amoureux ?

La légende de Saint Valentin



Saint Valentin et Claude II

Il existe plusieurs versions de la légende de Saint Valentin, établies au cours des siècles du Moyen-âge. L'une d'elles raconte que Valentin était un prêtre chrétien vivant au III^e siècle à l'époque de l'empereur Claude II. Celui-ci était engagé dans les guerres défensives contre les Alamans et surtout contre les Goths. Ces campagnes militaires incessantes réclamaient un besoin toujours plus important de soldats. La légende rapporte que Claude II aurait promulgué une loi interdisant le mariage estimant que les Romains refusaient de s'engager dans la légion à cause de leur attachement à leur femme et à leur foyer. Les célibataires font de meilleurs soldats. Or, malgré les interdictions, le prêtre Valentin continua pourtant de les célébrer. Lorsque Claude II apprit l'existence de ces mariages secrets, il fit arrêter et emprisonner Valentin. Pendant son séjour en prison, Valentin fit la connaissance de la fille de son geôlier, une jeune fille aveugle. Il accomplit pour elle un miracle en lui redonnant la vue. Avant d'être décapité, il adressa une lettre à cette jeune fille signé « Ton Valentin ». Certaines versions prétendent que ce furent plutôt des feuilles en forme de cœur.

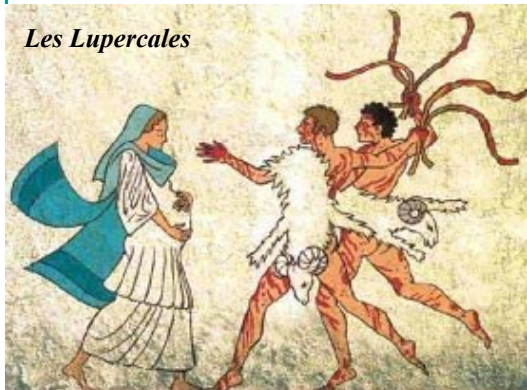
Une autre version raconte qu'il fut emprisonné parce qu'il refusait de sacrifier aux dieux romains (ce qui historiquement est beaucoup plus vraisemblable que l'interdiction des mariages) et que des enfants, lui passaient des messages à travers les barreaux de sa cellule. D'après la légende, Valentin aurait été décapité le 14 février sur ordre de l'empereur.

Les fêtes païennes du 14 février

Les fêtes cadencent notre mode de vie. Le changement de saisons est fêté depuis l'aube de l'humanité sur notre planète. A Noël correspond le solstice d'hiver c'est à dire le moment où les jours se rallongent. La mi-février correspond au retour du printemps. Dans l'ancienne Rome cette époque correspond aux lupercales qui étaient des fêtes annuelles célébrées les 14 et 15 février en l'honneur de Junon (déesse du mariage) et de Luperkus, le dieu de la fécondité, des troupeaux et des bergers (dans l'antiquité la fécondité est souvent liée au taureau ou au bélier).

Cette fête était l'occasion de célébrer des rites de fécondité, dont le plus marquant était la course des Luperques : les prêtres de Luperkus sacrifiaient des chèvres au dieu et, après avoir bu du vin, ils couraient dans les rues de Rome à moitié nus et touchaient les passants en tenant des morceaux de peau de chèvre à la main. Les jeunes femmes s'approchaient volontiers, car être touchée ainsi était censé rendre fertile et faciliter l'accouchement. Cette solennité païenne honorait Junon, déesse romaine des femmes et du mariage.

A cette occasion, une sorte de loterie de l'amour était organisée qui consistait à tirer au hasard le nom des filles et des garçons inscrits de façon à former des couples pour le reste de l'année. Ce jour-là fut donc longtemps la fête des célibataires et non des couples. Une version légèrement différente affirme que le jour de la fête, les jeunes filles célibataires se dispersaient aux alentours de leur village et se cachaient en attendant que les jeunes garçons célibataires les trouvent. À l'issue de ce cache-cache géant, les couples formés étaient amenés à se marier dans l'année. Ceci permettait de développer la démographie et stimuler l'expansion des villages. Cette pratique laissait libre cours à beaucoup de tricheries de la part



Les Lupercales

de couples officieux ainsi que des hommes qui visaient une jeune fille en particulier et notamment « la plus belle du village », très courtisée.

Une fête païenne qui se christianise

On sait qu'après l'avènement du christianisme de nombreuses fêtes païennes ont été christianisées. Les Lupercales auraient été ainsi récupérées par l'Eglise catholique : le solstice d'hiver devint Noël, les Lupercales devinrent la Saint Valentin. Le 14 février, les fêtes en l'honneur des amoureux, des mariages, de la fertilité se poursuivaient donc, mais sous le patronage du saint du jour, Valentin qui ne serait devenu le patron des amoureux que par hasard, parce que mort ce jour-là. L'amoureux de la jeune fille fut donc nommé un « Valentin » et l'amoureuse par réciprocité « Valentine ».

Rétrospectivement, il a bien fallu justifier ce patronage. La vie classique d'un martyr de l'époque romaine (arrestation pour refus d'honorer l'Empereur comme un dieu, miracle sur la jeune aveugle, mort par décapitation) se serait donc vu greffée d'anecdotes supplémentaires : les mariages interdits, par exemple.

Ainsi, tout s'emboîte. Les mots doux que s'envoient les amoureux ce jour-là sont issus du mot (sur une feuille en forme de cœur) que Valentin aurait envoyé la veille de sa mort à l'aveugle miraculeusement guérie, voire des mots glissés par les enfants de Rome dans sa geôle. Mots complétés ensuite par des fleurs et des cadeaux. L'Eglise a favorisé ces pratiques plus chastes à ses yeux que les parties de cache-cache truquées ou les déambulations d'hommes à moitiés nus.

Une autre légende datant de la fin du Moyen-âge

Une coutume de la Saint-Valentin pourrait aussi avoir son origine dans l'histoire de France. La tradition qui consiste à envoyer des vers à l'être aimé, disent certains historiens, remonterait, en effet, à Charles d'Orléans (1391-1465), qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415, et, resta captif des Anglais un quart de siècle.



Charles d'Orléans et Marie de Clèves

Depuis la Tour de Londres, on dit que, le jour de la Saint-Valentin, il aurait adressé des lettres d'amour à Marie de Clèves, qu'il épousa à son retour.

Une croyance populaire

Une autre croyance populaire qui remonte au Moyen-âge s'est aussi répandue pour le 14 février, surtout en France et en Angleterre. La saison des amours chez les oiseaux débute ce jour-là.

C'est ainsi que prenant exemple sur eux, les humains trouvèrent ce jour propice à la déclaration amoureuse. Chaque Valentin cherche donc sa

Valentine pour mieux roucouler au printemps. On raconte même, qu'à l'époque garçons et filles célibataires tiraient au sort, ce jour-là, le nom de leur Valentine dans un pot. Dans certaines régions, ces couples se fiançaient. Dans d'autres, le garçon devait arborer le nom de la fille sur sa manche et la protéger durant l'année. Il est dit aussi que le 14 février, les jeunes filles essayaient de deviner qui serait leur futur époux. Pour cela, elles devaient observer les oiseaux : si elles voyaient un rouge-gorge, elles épouseraient un marin, un moineau signifiait un mariage heureux avec un homme peu fortuné et un chardonneret, un mariage avec un homme riche (mais on ne dit pas si c'est un mariage heureux). Alors quand la jeune fille qui descend voir si « la rose est éclose » aperçoit un pigeon. Avec qui se mariera-t-elle ?

